

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 13 mai 2022

modifiant l'arrêté du 10 mai 2022 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2022 pour le recrutement de maître de conférence des universités-praticien hospitalier

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 modifiant l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 modifiant l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2022 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2022 pour le recrutement de maître de conférence des universités-praticien hospitalier.

Arrêtent

Article 1er

L'arrêté du 10 mai 2022 visé ci-dessus est complété ainsi qu'il suit :

Médecine

ANESTHÉSIOLOGIE-RÉANIMATION ET MÉDECINE PERI-OPERATOIRE

Concours de type 1
Mme Amélie ROLLE

**BIOLOGIE ET MEDECINE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA REPRODUCTION – GYNECOLOGIE
MEDICALE**

Concours de type 1

Mme Tiphaine LEFEBVRE

Article 2

L'arrêté du 10 mai 2022 visé ci-dessus est modifié ainsi qu'il suit :

Odontologie

CHIRURGIE ORALE ; PARODONTOLOGIE ; BIOLOGIE ORALE

Concours de type 1

Au lieu de :

M. Raven SMIRANI

Lire :

Mme Rawen SMIRANI

Article 3

Le directeur général des ressources humaines et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 mai 2022

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation

Pour la ministre et par délégation

La cheffe du département des personnels
enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA

Pour la directrice générale
du Centre national de gestion,
L'adjointe à la cheffe de département
de gestion des praticiens hospitaliers



Fanny LECOEUVE